



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

Soixante-dixième session

Genève, 16-18 mai 2022

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

Révision des normes**Proposition de la délégation espagnole visant à modifier
la norme pour les oignons****Document soumis par la délégation espagnole**

La proposition ci-après a été reçue pour examen par la Section spécialisée.

On trouvera des renseignements sur les discussions précédentes dans le rapport de 2021 de la Section spécialisée (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2021/2, par. 71 à 73) et dans le document d'après session, tous deux disponibles à l'adresse <https://unece.org/info/events/event/351164>.

Le présent document est soumis conformément aux décisions 2021-07-02 et 2021-07-07 figurant dans le document ECE/CTCS/2021/2, au paragraphe 66 du document ECE/CTCS/WP.7/2021/2 et au document A/76/6 (Sect. 20).

Proposition : La délégation espagnole souhaiterait modifier les dispositions concernant le calibrage comme suit :

III. Dispositions concernant le calibrage

Le calibre est déterminé par le diamètre maximal de la section équatoriale.

Le diamètre minimum est de 10 mm.

Afin qu'un calibre homogène puisse être garanti, la fourchette de calibre pour les produits d'un même emballage ne doit pas dépasser :

- 5 mm lorsque l'oignon le plus petit a un diamètre compris entre 10 mm inclus et 20 mm exclu. Toutefois, pour les oignons d'un diamètre compris entre 15 mm inclus et 25 mm exclu, la différence peut être de 10 mm ;
- 15 mm lorsque l'oignon le plus petit a un diamètre compris entre 20 mm inclus et 40 mm exclu ;
- 20 mm lorsque l'oignon le plus petit a un diamètre compris entre ~~40~~30 mm inclus et ~~60~~65 mm exclu ;
- 30 mm lorsque l'oignon le plus petit a un diamètre ~~égal ou supérieur à 60 mm~~ compris entre 50 mm inclus et 80 mm exclu.



- 40 mm lorsque l'oignon le plus petit a un diamètre égal ou supérieur à 70 mm.

Justification : Les exportateurs espagnols d'oignons souhaiteraient augmenter la fourchette de calibre autorisée pour les oignons d'un même emballage, car ils font face à une demande sans cesse croissante d'emballages contenant des oignons d'un diamètre compris, notamment, entre 55 mm et 85 mm. Ils ne peuvent satisfaire la demande des importateurs, car la disposition pertinente de la norme actuelle ne le permet pas. Ils souhaitent donc que cette question soit examinée à la prochaine réunion.
